

# Petit chien tué par un plus gros: jugement suspendu

Entre un épagneul papillon et un amstaff, la lutte a été inégale. Traité au tribunal, le cas pourrait trouver un arrangement financier.



de  
Christian Humbert



**Attention, cette vidéo contient des images pouvant choquer la sensibilité de certaines personnes.**

«Rocky a été tué. Ses yeux sont sortis de sa tête.» Une fillette de 8 ans n'avait rien pu faire pour sauver son épagneul papillon des crocs d'un american staffordshire terrier, en mars 2019. Malgré les mises en garde de la propriétaire de Malone, le petit chien avait profité de sa laisse à enrouleur pour s'approcher de son congénère, classé parmi les races dangereuses. L'amstaff était parvenu à se libérer de son harnais et avait bondi sur Rocky, dont il n'avait fait qu'une bouchée. **Alertée par les cris de sa petite-fille, une septuagénaire était accourue.** Elle avait été mordue au bras et à la main quand elle avait saisi, trop tard, le petit épagneul.



C'est un chien de cette race qui a succombé.  
iStock / Image prétexte

## Un geste de la RC?

---

Alors, torts partagés? Contestant les 7000 francs d'indemnité exigés par la partie adverse, l'avocate de la défense a plaidé l'acquiescement, estimant «irresponsable de faire promener un chien par une gamine». Et, alors que l'assurance responsabilité civile (RC) de la propriétaire de Malone a déjà déboursé 2200 francs, elle sera sollicitée pour un complément. Cela pourrait entraîner le retrait de la plainte.

En période de surcharge des instances judiciaires, c'est ce qu'espère le président du Tribunal de police de Lausanne, Pierre Bruttin. Il a suspendu sa décision en attendant l'éventuelle intervention de l'assurance.



256



161

Trouvé des erreurs? [Dites-nous où!](#)

